
**Plan d'action
de développement
durable**

2021-2022

**Mise à jour
2022-2023**



Table des matières

Message du président-directeur général	3
Contexte.....	4
Participer à la transition d'une économie responsable et durable	6
Favoriser des pratiques de gestion écoresponsables et une culture organisationnelle commune	9
Annexe 1 : Tableau synoptique du Plan d'action de développement durable 2021-2022	11
Annexe 2 : Objectifs gouvernementaux non retenus dans le cadre du Plan d'action de développement durable 2021-2022	12
Annexe 3 : Mise à jour du Plan d'action de développement durable 2021-2022 pour l'exercice 2022-2023	13



Message du président- directeur général

Les changements climatiques représentent l'un des défis les plus importants des prochaines années puisqu'ils ont déjà des répercussions tant sur l'environnement, les populations que l'économie. C'est pourquoi Investissement Québec souhaite être un acteur de changement dans le virage vers une économie responsable et durable.

Le Plan d'action de développement durable 2021-2022 est un plan de transition permettant de jeter les bases de notre réflexion en vue de contribuer aux objectifs gouvernementaux de développement durable des cinq prochaines années.

En mars dernier, nous lançons «Compétivert», une initiative qui incite les entreprises à devenir plus compétitives en réduisant, par des technologies propres et des pratiques écoresponsables, leur empreinte environnementale. L'initiative permettra de soutenir les efforts du gouvernement dans son Plan pour une économie verte 2030, notamment dans son engagement à réduire de façon significative les émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, Investissement Québec s'engage à ce qu'au plus tard le 1^{er} avril 2022, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance soient pris en compte dans toutes ses interventions financières, par l'application d'une nouvelle politique d'investissement responsable et de finance durable.

Ce plan d'action de développement durable 2021-2022 est l'occasion de mobiliser et d'engager tous les employés envers les objectifs de développement durable. Il est le début d'un projet ambitieux d'une économie responsable et durable.

Le président-directeur général,

Original signé

Guy LeBlanc

Contexte

Le 18 juin dernier, la Société a intégré certaines ressources des bureaux régionaux du ministère de l'Économie et de l'Innovation à celles d'Investissement Québec ainsi que les équipes du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) et d'Export Québec. La mise en commun de ces forces marque la création du nouvel Investissement Québec maintenant investi par le gouvernement d'un mandat élargi.

Mission

La Société a prioritairement pour mission, tant dans ses activités propres que dans l'administration de programmes ou dans l'exécution d'autres mandats que lui confie le gouvernement ou le ministre, de participer activement au développement économique du Québec conformément aux grandes orientations du gouvernement en cette matière. Elle vise à stimuler l'innovation dans les entreprises, l'entrepreneuriat et le repreneuriat ainsi que la croissance de l'investissement et des exportations et à promouvoir notamment les emplois à haute valeur ajoutée dans toutes les régions du Québec.

Pour accomplir cette mission, la Société soutient la création et le développement des entreprises de toute taille par des services-conseils aux entrepreneurs et d'autres mesures d'accompagnement, notamment technologiques, ainsi que par des solutions financières adaptées et des investissements, et ce, en cherchant à présenter une offre complémentaire à celle de ses partenaires.

La Société a, de plus, pour mission de fournir au ministre l'appui nécessaire au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger, à la mise en œuvre des politiques, des stratégies de développement et des programmes qu'il établit ainsi que des autres mesures qu'il prend, notamment en matière de commerce et de prospection d'investissements étrangers.

La Société accomplit sa mission dans une perspective de développement durable en favorisant le respect de l'environnement et l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière d'électrification de l'économie et de lutte contre les changements climatiques.

Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

L'Assemblée nationale du Québec a adopté, en 2006, la Loi sur le développement durable qui identifie 16 principes de développement durable devant être pris en compte par l'Administration dans le cadre de ses différentes actions (16 principes DD). La mise en œuvre du développement durable s'appuie, entre autres, sur une stratégie gouvernementale. La Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020 est la deuxième stratégie adoptée depuis le lancement de la démarche gouvernementale en développement durable. Sa portée a été prolongée jusqu'au 31 mars 2022. Une autre stratégie gouvernementale de développement durable couvrira la période 2022-2027.

Plan d'action de développement durable 2021-2022

Le Plan d'action de développement durable 2021-2022 (PADD 2021-2022) d'Investissement Québec, un plan de transition, vise à ancrer les orientations en matière de développement durable dans la nouvelle organisation. Un positionnement renforcé sera défini au cours du prochain exercice financier, après le dépôt de la SGDD 2022-2027, pour établir les objectifs en matière de développement durable.

Le PADD 2021-2022 est la poursuite du plan d'action de développement durable 2018-2020 d'Investissement Québec et du plan d'action de développement durable 2015-2020 du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Il présente les actions qui n'ont pas été complétées et qui répondent aux enjeux, aux orientations et aux objectifs de la SGDD 2015-2020 ou qui sont en lien avec les thèmes prioritaires identifiés par le Comité interministériel de développement durable.

Le plan s'articule autour de deux grands thèmes et de 11 actions liées chacune à un engagement clair, établi par un indicateur et une cible :

- Participer à la transition d'une économie responsable et durable;
- Favoriser des pratiques de gestion écoresponsables et une culture organisationnelle commune.

Il a été élaboré autour de 10 objectifs gouvernementaux¹ découlant de cinq orientations gouvernementales :

- Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique;
- Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable;
- Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques;
- Soutenir la mobilité durable;
- Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

¹ Les motifs pour lesquels certaines orientations et objectifs de la SGDD 2015-2020 n'ont pas été retenus dans le cadre de ce PADD 2021-2022 sont décrits à l'annexe 2.

² L'annexe 1 présente les activités incontournables pour Investissement Québec ainsi que les actions pour y répondre.

Le plan intègre trois des cinq activités incontournables qui sont prévues par la SGDD 2015-2020 et qui se déclinent en au moins une action précise².

Trois activités incontournables :

• **Activité incontournable 1 :**

Les ministères et organismes (MO) de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats visés en matière de gestion écoresponsable, dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.

• **Activité incontournable 2 :**

Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'objectif 1.2, « Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics ».

• **Activité incontournable 4 :**

Les MO qui s'investissent avec des entreprises mettent en œuvre au moins une action pour accroître à 30 % la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable, incluant celles qui sont présentes à l'étranger.

Le PADD 2021-2022 s'appuie, par ailleurs, sur plusieurs autres stratégies ou plans gouvernementaux, dont :

- Le plan stratégique 2020-2023 d'Investissement Québec;
- Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025;
- Le Plan pour une économie verte 2030;
- La Stratégie québécoise de développement de la filière batterie.

Un suivi annuel du PADD 2021-2022 sera effectué par l'entremise du rapport annuel d'activités et de développement durable de la Société, en conformité avec la Loi sur le développement durable.

Participer à la transition d'une économie responsable et durable

Les changements climatiques représentent l'un des plus importants défis d'aujourd'hui et des prochaines décennies, puisqu'ils ont des répercussions transversales sur l'environnement, les populations, les infrastructures et l'économie. Les impacts des changements climatiques seront à multiples dimensions : augmentation des coûts associés aux événements climatiques extrêmes, hausse des besoins d'investissements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, évolution de la notion de risque financier dans certains domaines d'activité, sensibilité accrue des citoyens, des entrepreneurs, des consommateurs et des investisseurs à l'impact social et environnemental de certains projets.

En tant qu'investisseur public, la Société participera au passage à une économie verte et sobre en carbone. Pour ce faire, elle a lancé, en mars 2021, une initiative stratégique pour rendre le Québec plus productif, plus innovant et plus vert.

Cette initiative a pour objectif d'inciter les entreprises à adopter des technologies propres³ et des pratiques écoresponsables afin de devenir plus compétitives tout en réduisant leur empreinte environnementale. Le passage à une économie verte comporte un large spectre d'opportunités d'affaires, qui contribueront à rendre les entreprises d'ici plus performantes sur le plan de la productivité durable. L'initiative vise à proposer des solutions créatives de financement et d'accompagnement et à outiller les entreprises pour qu'elles passent à l'action.

La transition et l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'électrification des transports, la captation de carbone, les nouveaux carburants, le recyclage et la valorisation

du plastique et les énergies renouvelables sont des avenues à considérer pour les entreprises québécoises. L'économie circulaire fait aussi partie des projets clés qui sont soutenus par l'initiative.

Tel qu'il est précisé dans le Plan pour une économie verte 2030, la Société incitera les entreprises à saisir les occasions technologiques que représentent l'électrification et la lutte contre les changements climatiques en leur apportant un soutien financier pour les projets les plus porteurs. Ces activités permettront la réalisation de projets au Québec qui engendreront des retombées importantes, tant sur le plan économique, environnemental que social.

Investissement Québec veut également soutenir la création d'une chaîne de valeur complète de l'électrification des transports, de l'extraction du minerai à la fabrication de véhicules et au recyclage des batteries, afin de faire du Québec un chef de file en matière de transports au XXI^e siècle. Ces projets permettront, à terme, de réduire les importations de pétrole et de diminuer les gaz à effet de serre.

Engagée dans la mise en œuvre d'un plan gouvernemental de relance de l'économie, la Société souhaite contribuer à l'achat local. En fait, il s'agira d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action visant à accroître l'achat québécois par les entreprises sur les trois prochaines années. Cela permettra d'améliorer la compétitivité des entreprises et d'assurer une relance économique responsable et durable.

En outre, la Société a mis à jour sa Politique d'investissement responsable et de finance durable pour intégrer les meilleures pratiques du marché en s'inspirant de ses pairs du secteur financier et des standards internationaux. Il s'agira notamment de prendre en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'ensemble des interventions financières. Cette politique a pour objectif de :

- Encadrer l'intégration des principes de l'investissement responsable et de la finance durable dans ses activités;
- Encourager les entreprises à mettre en place des pratiques de développement durable;
- Démontrer son engagement dans la transition vers une économie verte et responsable.

³ Les technologies propres incluent les produits et les services et procédés qui servent à mesurer, à prévenir, à limiter, à réduire ou à corriger les atteintes à l'environnement, y compris ceux permettant d'économiser les ressources ou portant moins atteinte à l'environnement que leur contrepartie dans le marché.

La Société est convaincue que l'application de cette politique, à l'aide d'outils spécifiques et d'une formation auprès de ses employés, servira de levier dans la transition vers une économie verte et responsable. En effet, la sensibilisation des entreprises et des gestionnaires de fonds aux bénéfices qu'ils peuvent générer par l'adoption de pratiques responsables en matière de développement durable est un puissant outil de changement. La Société cherche à soutenir les entreprises et les gestionnaires de fonds qui souhaitent améliorer leur performance environnementale en offrant de l'accompagnement et des solutions financières spécifiques aux entreprises qui adoptent des technologies propres et des pratiques écoresponsables. Ce sera également l'occasion d'engager un dialogue avec les entreprises pour favoriser la diversité et l'inclusion au sein des équipes de direction et des conseils d'administration.

De plus, dans le cadre de ses activités, la Société renforcera son soutien aux coopératives et aux entreprises de l'économie sociale. Elle entend promouvoir leur développement et mettre en valeur leur contribution particulière au développement économique durable du Québec. Les coopératives, par leur enracinement local et leur gouvernance démocratique, et les entreprises de l'économie sociale, par leur mission d'entraide, représentent une activité économique de grande importance et contribuent de surcroît à des communautés saines et à la vitalité

des régions. Elles sont présentes dans plusieurs secteurs d'activités et fournissent des biens et des services à plusieurs organisations ou individus ayant des besoins différents. La mission de ces entreprises permet, entre autres, de contribuer à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.

Enfin, la Société s'engage dans une démarche pluriannuelle pour intégrer les recommandations du Groupe de travail sur les informations financières liées au climat et les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies. Cet engagement se reflétera dans le cadre du prochain plan d'action de développement durable notamment par l'établissement de cibles de réduction de l'intensité carbone du portefeuille de la Société.

Tableau récapitulatif - Participer à la transition d'une économie responsable et durable

Action	Indicateur	Cible au 31 mars 2022
1. Stimuler l'innovation dans les technologies propres	Taux de croissance du nombre de projets financés visant une innovation dans les technologies propres	+35%
2. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant à accroître l'achat québécois par les entreprises	Plan d'action approuvé par le Comité de direction	Plan d'action approuvé
3. Appliquer la Politique d'investissement responsable et de finance durable (IRFD)	Développement des outils pour intégrer les principes ESG	Outils mis en place
4. Donner une formation liée à l'intégration du développement durable et des facteurs ESG de la Politique d'IRFD	Proportion des employés formés	90%
5. Financer des projets d'entreprises d'économie sociale (COOP et OBNL)	Nombre d'interventions financières auprès d'entreprises d'économie sociale	50 interventions financières dans les fonds propres d'Investissement Québec

Contribution aux priorités gouvernementales



Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Objectif 1.2: Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (**Activité incontournable 2**)

Objectif 1.4: Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Objectif 2.1: Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables (**Activité incontournable 4**)

Objectif 2.2: Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

Objectif 2.3: Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

Objectif 4.2: Appuyer et mettre en œuvre les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Objectif 7.2: Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES

Objectif 8.1: Améliorer l'efficacité énergétique

Objectif 8.3: Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES



Plan pour une économie verte

Objectif 1.4: Réduire les émissions de GES du secteur industriel tout en renforçant sa compétitivité

Objectif 1.5: Appuyer l'émergence de solutions de réduction d'émissions de GES

Objectif 1.6: Réduire les émissions de GES des bâtiments et utiliser l'énergie plus efficacement

Objectif 1.9: Améliorer la gestion et la valorisation de la matière organique

Objectif 2.1: Accroître la place des secteurs économiques qui servent d'assise à la transition climatique

Objectif 2.2: Améliorer les pratiques d'affaires qui sont favorables à la transition climatique et à la résilience des entreprises

Objectif 2.3: Stimuler l'innovation technologique, sociale et financière

Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025

Objectif 2.1: Accroître l'adoption de pratiques d'affaires innovantes

Objectif 2.2: Stimuler la capitalisation et l'investissement

Plan stratégique 2020-2023 d'Investissement Québec

Objectif 1.4: Stimuler l'innovation dans les technologies propres

Principes de développement durable

Équité et solidarité sociales, protection de l'environnement, efficacité économique, participation et engagement, accès au savoir, subsidiarité, partenariat et coopération intergouvernementale, prévention, précaution, préservation de la biodiversité, respect de la capacité de support des écosystèmes, production et consommation responsables.

Favoriser des pratiques de gestion écoresponsables et une culture organisationnelle commune

La Société désire poursuivre ses gestes en matière de gestion écoresponsable à l'interne afin de renforcer l'exemplarité de l'État en la matière et contribuer ainsi aux résultats visés par la Stratégie gouvernementale en développement durable 2015-2020. Elle veut continuer d'intégrer le principe des 3RV (réduction, réemploi, recyclage et valorisation) dans le cadre de ses activités. Étant donné sa transformation récente, plusieurs pratiques liées à sa gestion écoresponsable doivent être réévaluées et adaptées à l'ensemble de l'organisation.

Ainsi, la Société poursuivra d'abord ses efforts pour réduire au minimum ses impressions. Pour ce faire, elle sensibilisera les employés concernés aux impacts environnementaux de l'impression. Elle s'assurera d'avoir recours à l'impression recto verso dans tous ses bureaux, quel que soit le type d'impression. Enfin, elle déploiera l'utilisation de la signature numérique à l'ensemble des documents où elle est légalement reconnue, tout en permettant l'accès à tous ses employés.

De plus, Investissement Québec continuera ses démarches afin de minimiser les matières résiduelles générées dans ses bureaux. Pour les diminuer, la Société misera, entre autres, sur le réemploi du matériel de bureau, sur la promotion des produits récupérables et sur la consommation d'eau filtrée au lieu d'eau embouteillée.

Étant donné l'ajout des nouvelles ressources, des projets de réaménagement de bureau seront nécessaires au cours des prochaines années. Vu la pandémie, l'évolution des tendances et l'augmentation du télétravail, un environnement de travail flexible et non assigné est privilégié. Des critères écoresponsables, notamment inspirés de la certification Well, seront intégrés aux projets dans le but de limiter les impacts sur l'environnement, diminuer les coûts et les besoins énergétiques et améliorer les bénéfices sur le plan social pour les employés.

Lorsque les mesures sanitaires le permettront, les employés recommenceront à se déplacer dans le cadre de leurs activités pour rencontrer des entreprises, des partenaires, etc. La Société s'engage à promouvoir les déplacements d'affaires ayant le moins d'impact sur les gaz à effet de serre (ex. : transport en commun, voiture électrique et co-voiturage). Elle souhaite augmenter la proportion de ce genre de déplacements d'affaires par rapport aux modes conventionnels.

La Société est consciente du rôle qu'elle peut jouer par ses achats auprès des fournisseurs. Elle mettra à jour sa Politique de gestion des achats et des contrats afin d'intégrer des principes liés au développement durable et plus particulièrement l'approvisionnement responsable. Elle favorisera également les entreprises d'économie sociale lorsque possible.

La Société a toujours mis ses employés au cœur de sa réussite et c'est encore plus vrai dans le contexte actuel. À cet égard, elle continuera de mener des sondages d'engagement afin de demeurer à l'écoute de ses employés et de s'assurer de prendre les mesures nécessaires pour s'améliorer. La Société veut également poursuivre les programmes déjà en place, dont le programme de télétravail, le programme pour la santé et le mieux-être des employés et le programme de reconnaissance.

Investissement Québec définira un positionnement et une stratégie sur la diversité et l'inclusion. Ceci aura une portée significative et structurante, permettra d'ancrer la diversité et l'inclusion dans l'ensemble de ses activités et favorisera une culture de respect, de collaboration et exempt de toute forme de discrimination.

Finalement, la Société établira un processus organisationnel permettant d'évaluer la durabilité (prise en compte des principes DD) dans le cadre de ses activités.

Tableau récapitulatif - Favoriser des pratiques de gestion écoresponsables et une culture organisationnelle commune

Action	Indicateur	Cible au 31 mars 2022
6. Établir un processus organisationnel visant à évaluer la durabilité	Mise en place du processus d'évaluation de la durabilité	Processus établi
7. Exécuter des projets de rénovation de manière écoresponsable	Proportion des projets intégrant des considérations écoresponsables	100%
8. Augmenter la proportion de déplacements d'affaires écoresponsables	Proportion d'augmentation des déplacements d'affaires écoresponsables	15% d'augmentation par rapport au 1 ^{er} avril 2018
9. Intégrer des principes d'approvisionnement responsables dans la Politique de gestion des achats et des contrats	Proportion des appels d'offres contenant des critères d'approvisionnement responsables	50%
10. Définir le positionnement et la stratégie sur la diversité et l'inclusion	Positionnement approuvé par le Comité de direction	Positionnement approuvé
11. Déployer un sondage d'engagement auprès des employés de la Société	Indice d'engagement des employés	79%

Contribution aux priorités gouvernementales



Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020

Objectif 1.1: Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (**Activité incontournable 1**)

Objectif 1.2: Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (Activité incontournable 2)

Plan stratégique 2020-2023 d'Investissement Québec

Objectif 5.1: Développer une nouvelle culture organisationnelle commune

Principes de développement durable

Santé et qualité de vie, équité et solidarité sociales, protection de l'environnement, production et consommation responsables.

Annexe 1 – Tableau synoptique du Plan d'action de développement durable 2021-2022

Actions	Indicateurs et cibles	Objectifs gouvernementaux et activités incontournables de la SGDD 2015-2020
Action 1 : Stimuler l'innovation dans les technologies propres	Indicateur : Taux de croissance du nombre de projets financés visant une innovation dans les technologies propres Cible : + 35 %	2.1. Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables (Activité incontournable 4) 2.2. Appuyer le développement de filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec 7.2. Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES 8.1. Améliorer l'efficacité énergétique 8.3. Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES
Action 2 : Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action visant à accroître l'achat québécois par les entreprises	Indicateur : Plan d'action approuvé par le Comité de direction Cible : Plan d'action approuvé	1.2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (Activité incontournable 2) 1.4. Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique
Action 3 : Appliquer la Politique d'investissement responsable et de finance durable (IRFD)	Indicateur : Développement des outils pour intégrer les principes ESG Cible : Outils mis en place	2.1. Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables (Activité incontournable 4)
Action 4 : Donner une formation liée à l'intégration du développement durable et des facteurs ESG de la Politique d'IRFD	Indicateur : Proportion des employés formés Cible : 90 %	2.2. Appuyer le développement de filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec 2.3. Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
Action 5 : Financer des projets d'entreprises d'économie sociale (COOP et OBNL)	Indicateur : Nombre d'interventions financières auprès d'entreprises d'économie sociale Cible : 50 interventions financières dans les fonds propres d'Investissement Québec	4.2. Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités
Action 6 : Établir un processus organisationnel visant à évaluer la durabilité	Indicateur : Mise en place du processus d'évaluation de la durabilité Cible : Processus établi	1.2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (Activité incontournable 2)
Action 7 : Exécuter des projets de rénovation de manière écoresponsable	Indicateur : Proportion des projets intégrant des considérations écoresponsables Cible : 100 %	1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (Activité incontournable 1)
Action 8 : Augmenter la proportion de déplacements d'affaires écoresponsables	Indicateur : Proportion d'augmentation des déplacements d'affaires écoresponsables Cible : 15 % d'augmentation par rapport au 1 ^{er} avril 2018	3. Réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transports collectifs et actifs par les employés 5. Réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable
Action 9 : Intégrer des principes d'approvisionnement responsables dans la Politique de gestion des achats et des contrats	Indicateur : Proportion des appels d'offres contenant des critères d'approvisionnement responsables Cible : 50 %	8. Intégration, par 50 % des MO, de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou l'élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable
Action 10 : Définir le positionnement et la stratégie sur la diversité et l'inclusion	Indicateur : Positionnement approuvé par le Comité de direction Cible : Positionnement approuvé	
Action 11 : Déployer un sondage d'engagement auprès des employés de la Société	Indicateur : Indice d'engagement des employés Cible : 79 %	

Annexe 2 – Objectifs gouvernementaux non retenus dans le cadre du Plan d’action de développement durable 2021-2022

Motifs	Objectifs gouvernementaux non retenus
Compte tenu des responsabilités découlant de son mandat et de son champ d’intervention, la Société est peu interpellée par ces objectifs.	2.5. Aider les consommateurs à faire des choix responsables
	3.1. Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée
	3.2. Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société
	4.1. Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables
	4.3. Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés
	5.1. Favoriser l’adoption de saines habitudes de vie
	5.2. Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires
	6.1. Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d’aménagement du territoire
	6.3. Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités
	6.4. Renforcer la résilience des collectivités par l’adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels
Au moins une autre action de ce plan contribue indirectement à la réalisation de ces objectifs gouvernementaux.	7.1. Accroître l’accessibilité aux services, aux lieux d’emploi ainsi qu’aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l’aménagement du territoire et des transports durables
	2.4. Développer et mettre en valeur des compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable <i>Explication : Les actions 1, 3 et 4 répondent indirectement à cet objectif gouvernemental.</i>
La Société a déjà pris des engagements à l’égard de ces objectifs, notamment par ses produits, ses services et son mode de gestion.	8.2. Optimiser la production d’énergies renouvelables au bénéfice de l’ensemble de la société québécoise <i>Explication : Les actions 1 et 3 répondent indirectement à cet objectif gouvernemental.</i>
	1.3. Favoriser l’adoption d’approches de participation publique lors d’établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales <i>Explication : La Société consulte ses parties prenantes fréquemment dans le cadre de ses activités régulières.</i>
	1.5. Renforcer l’accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial <i>Explication : La Société a intégré cet objectif dans le cadre de son PADD 2018-2020.</i>
	1.6. Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable en particulier avec la Francophonie <i>Explication : La Société participe à plusieurs événements nationaux et internationaux.</i>
6.2. Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires <i>Explication : La Société entretient d’étroites relations avec les organismes régionaux afin d’assurer un développement économique des régions notamment dans le cadre des comités de développement régional.</i>	

Addenda

Annexe 3 – Mise à jour du Plan d'action de développement durable 2021-2022 pour l'exercice 2022-2023

Actions	Indicateurs et cibles	Objectifs gouvernementaux et activités incontournables de la SGDD 2015-2020
<p>Action 1 : Stimuler l'innovation dans les technologies propres</p>	<p>Indicateur : Taux de croissance du nombre de projets financés visant une innovation dans les technologies propres Cible : +70 %</p>	<p>2.1. Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables (Activité incontournable 4)</p> <p>2.2. Appuyer le développement de filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec</p> <p>7.2. Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES</p> <p>8.1. Améliorer l'efficacité énergétique</p> <p>8.3. Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES</p>
<p>Action 2 : Appliquer la Politique d'investissement responsable et de finance durable (IRFD)</p>	<p>Indicateur : Développement des outils pour intégrer les principes ESG Cible : Outils mis en place</p>	<p>1.2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (Activité incontournable 2)</p> <p>1.4. Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique</p>
<p>Action 3 : Donner une formation liée à l'intégration du développement durable et des facteurs ESG de la Politique d'IRFD</p>	<p>Indicateur : Proportion des employés formés Cible : 90 %</p>	<p>2.1. Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables (Activité incontournable 4)</p> <p>2.2. Appuyer le développement de filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec</p> <p>2.3. Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable</p>
<p>Action 4 : Évaluer la durabilité des activités visées dans le cadre du processus organisationnel</p>	<p>Indicateur : Proportion des activités visées ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité Cible : 100 %</p>	<p>1.2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics (Activité incontournable 2)</p>
<p>Action 5 : Intégrer des principes d'approvisionnement responsables dans les appels d'offres et contrats</p>	<p>Indicateur : Proportion des nouveaux contrats octroyés de plus de 50 k\$ intégrant des critères d'approvisionnement responsables Cible : 60 %</p>	<p>1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (Activité incontournable 1)</p> <p>8. Intégration, par 50 % des MO, de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou l'élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable</p>